

DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

**Comité départemental aires protégées
des Pyrénées-Atlantiques**

27 janvier 2022

Intervention de Mme la secrétaire d'État pour la biodiversité



[lien](#)

Sommaire

1. La stratégie pour les aires protégées 2030

Principes, Outils de protection, Objectifs

2. La déclinaison régionale

a. Livrables - b. Méthode et calendrier

3. Etat des lieux des aires protégées en région et département

4. Une démarche articulée avec celle de l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité...

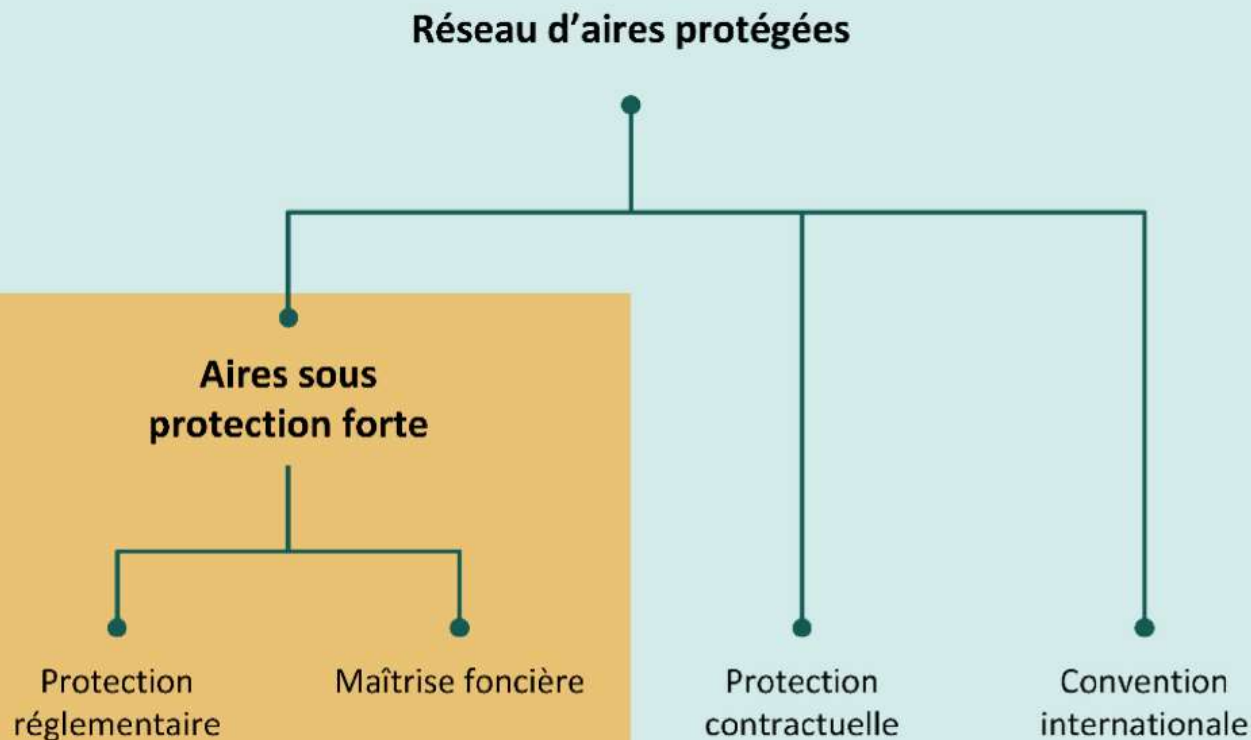
5. ... notamment au travers de l'étude Hot-Spot, outil de connaissance fondamental des enjeux à protéger

6. Quelles suites dans les mois à venir ?

1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : outils de protection

« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »

« un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, et de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »



- **Aires protégées** : Parc Naturel Régional, Parc Naturel Marin, réseau Natura 2000, ...
- **Protections fortes** : Parc national, Réserves naturelles (RNN et RNR), Arrêtés préfectoraux de protection, Réserves Biologiques (en forêt publique), réserves nationales de chasse et de faune sauvage.
- **Autres outils de protection** : maîtrise foncière par les Conservatoires (Conservatoire d'Espaces Naturels et Conservatoire du Littoral), politique Espaces Naturels Sensibles des Conseils départementaux, Sites classés...

Les 7 objectifs de la stratégie



Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

OBJECTIF 2 *Une gestion adaptée et efficace du réseau d'aires protégées*

- 6 Formation des gestionnaires et animation du réseau
- 7 Évaluation et adaptation de la gestion des aires protégées

OBJECTIF 3 *Des activités durables au sein du réseau d'aires protégées*

- 8 Évaluation, surveillance et contrôle des activités
- 9 Accompagnement des usages compatibles avec la conservation de la biodiversité

OBJECTIF 4 *Un réseau intégré dans les territoires*

- 10 Intégrer les aires protégées dans les politiques et projets de territoire
- 11 Citoyens, gouvernance et gestion des aires protégées
- 12 Société et connexion à la nature

OBJECTIF 1 *Un réseau résilient aux changements globaux*

- 1 30% du territoire sous aires protégées
- 2 10% du territoire sous protection forte
- 3 Diagnostic et concertation locale pour le renforcement de la protection, la cohérence et la connectivité du réseau
- 4 Reconnaître et mobiliser de nouveaux outils
- 5 Renforcement des outils fonciers et réglementaires

OBJECTIF 5 *Un réseau pour renforcer la coopération internationale*

- 13 Défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité
- 14 Aires protégées françaises et réseaux internationaux

OBJECTIF 7 *Aires protégées et connaissances*

- 17 Partage et diffusion des connaissances
- 18 Recherche, acquisition et amélioration des connaissances

OBJECTIF 6 *Un réseau pérenne d'aires protégées*

- 15 Consolidation du financement des aires protégées
- 16 Changement de paradigme pour le financement des aires protégées et valorisation des services rendus par les aires protégées

2. la déclinaison régionale

- **principes généraux**

Pour décliner la stratégie, deux échelles administratives ont été retenues : l'échelle régionale sur terre et la façade maritime en mer avec l'élaboration du PAT (2022-2024) pour octobre 2022.

- **augmenter la superficie d'aires protégées**

Il est attendu que les régions les moins couvertes par des aires protégées (couverture < 20 % et 1%) se mobilisent plus fortement, a minima pour atteindre rapidement ces paliers. La Nouvelle-Aquitaine est concernée pour les protections fortes.

- Premiers sites ciblés par l'extension des aires protégées : les projets déjà engagés (PNR, réserves naturelles, arrêtés de protections...)

2. la déclinaison régionale : Des actions à identifier à l'échelle régionale et localement...



2. la déclinaison régionale :

Calendrier d'élaboration du plan d'actions régional

Décembre 2021 / janvier 2022 :

installation des comités départementaux des aires protégées

Printemps 2022 :

- Travail des acteurs départementaux sur les sites à protéger au 1^{er} PAT
- Travail en groupes thématiques (à l'échelle régionale) sur les autres mesures

Fin juin 2022 / septembre 2022 :

deuxième réunion des comités départementaux

Septembre / octobre 2022 :

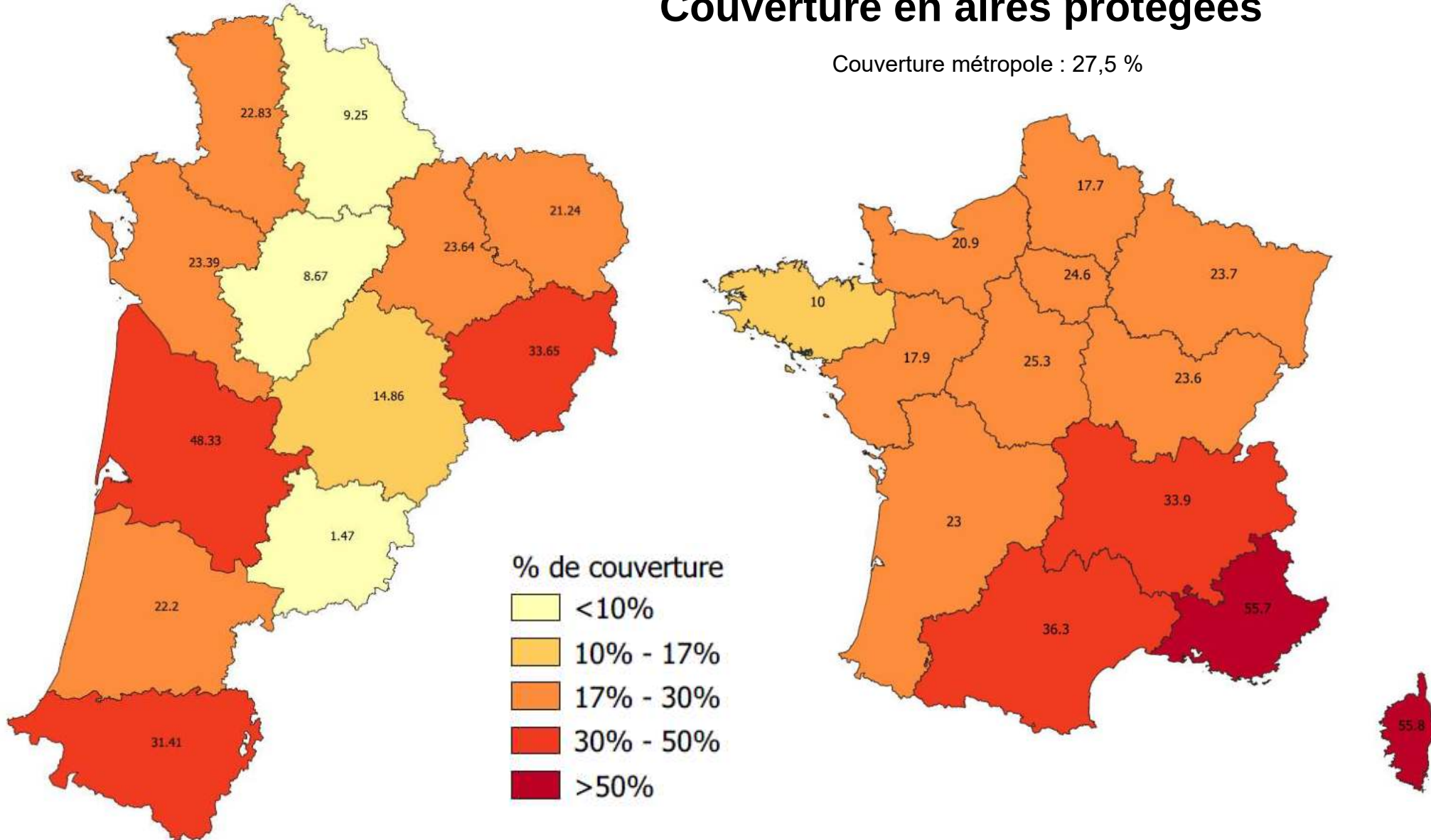
Consolidation régionale du PAT, avis du CSRPN

Fin octobre 2022 : validation régionale (après avis CRB)

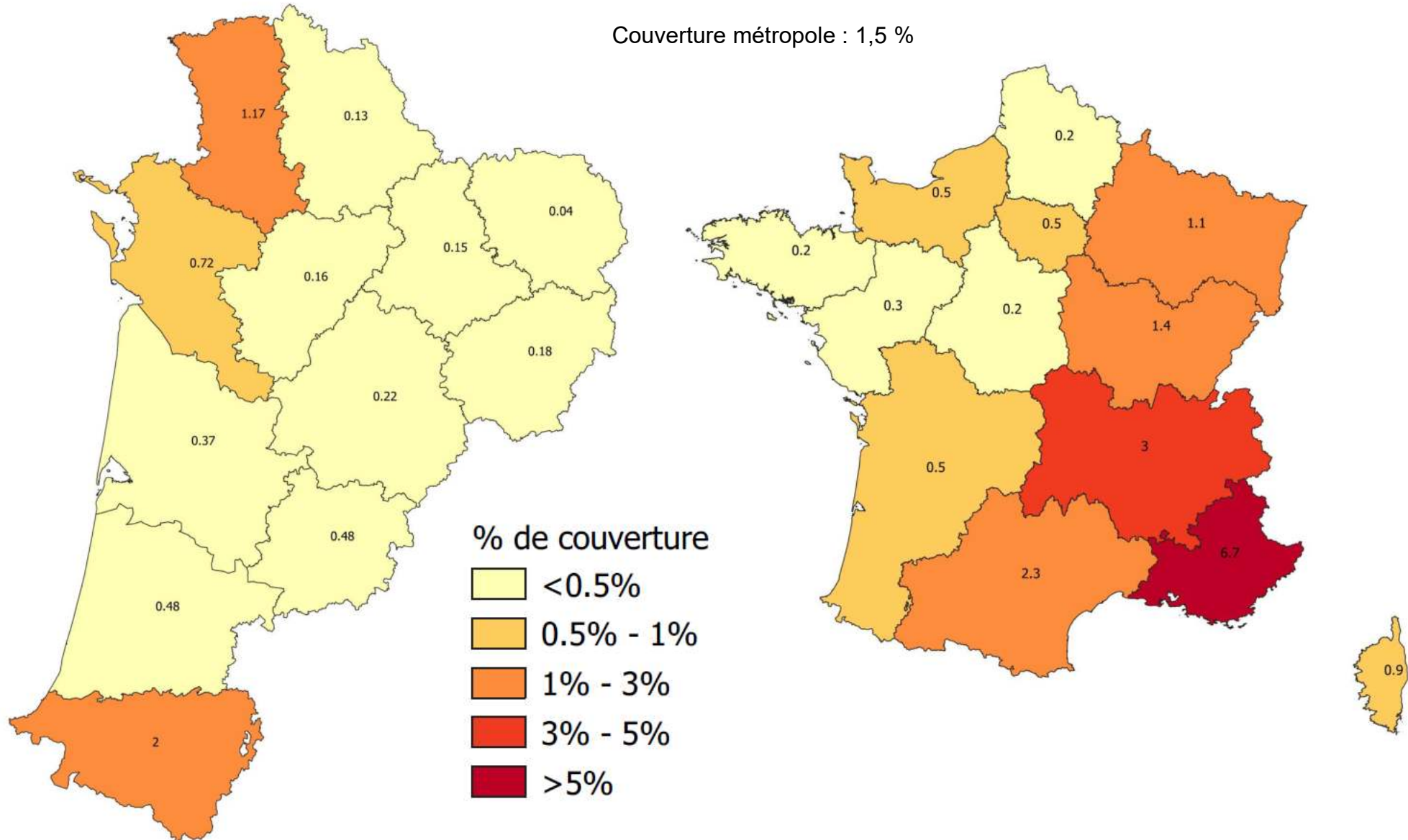
2. Etat des lieux des aires protégées Au niveau régional et départemental

Couverture en aires protégées

Couverture métropole : 27,5 %

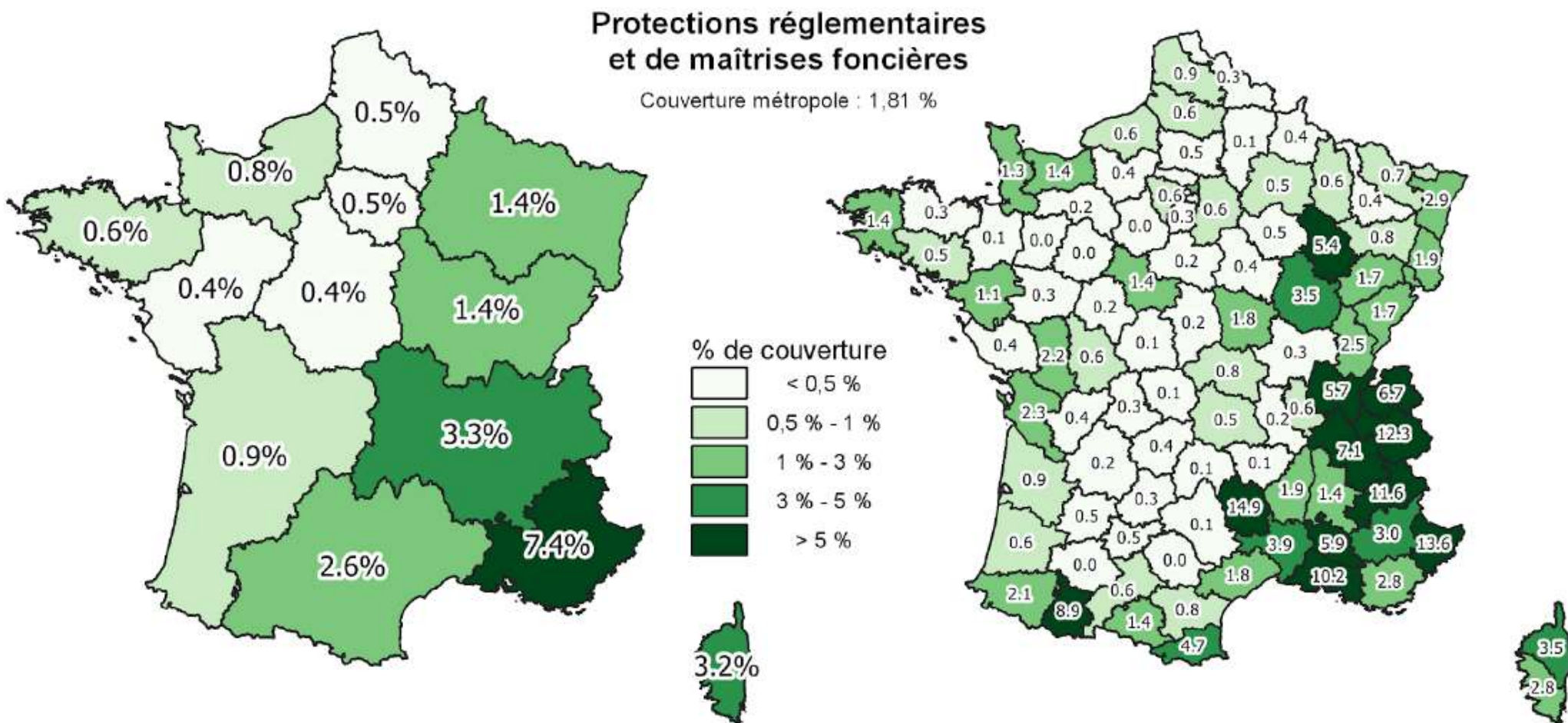


3. Etat des lieux : couverture en aires protégées fortes (protections réglementaires)

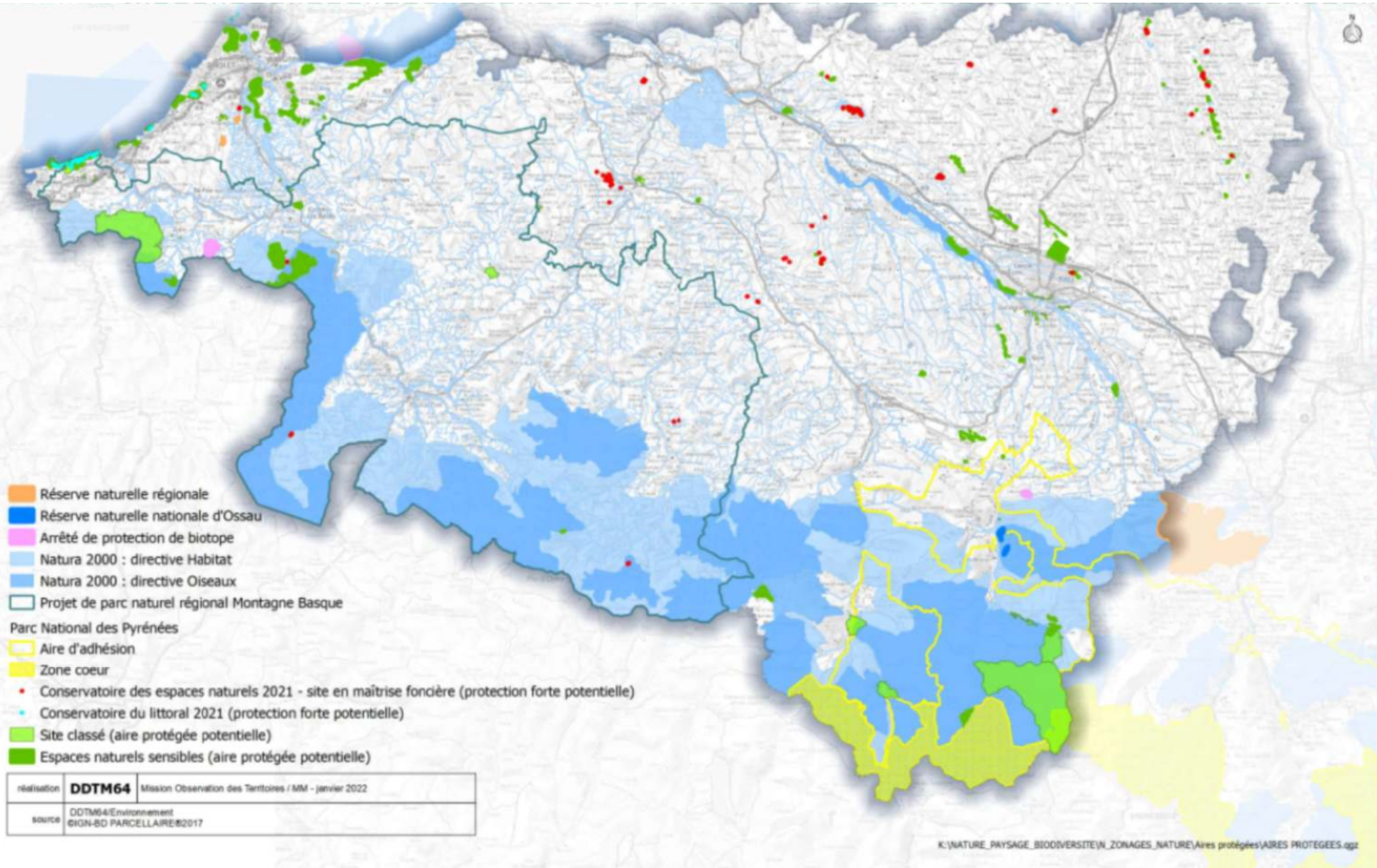


Une évolution attendue : l'intégration des sites sous maîtrise foncière

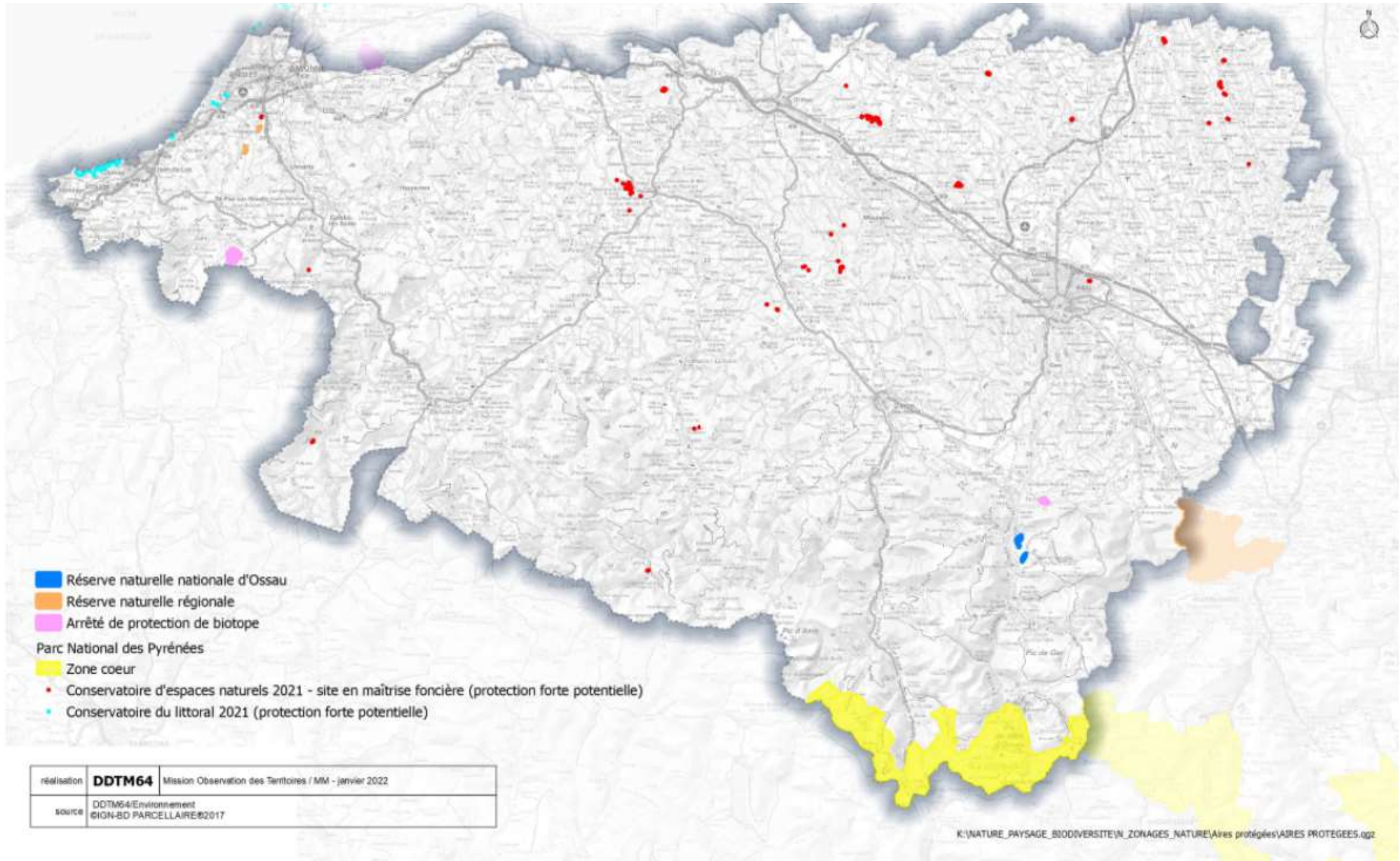
*Décret prévu en février 2022,
critères relatifs aux documents de gestion à préciser*



3. Etat des lieux dans les Pyrénées-Atlantiques : réseau d'aires protégées



3. Etat des lieux dans les Pyrénées-Atlantiques : réseau d'aires protégées fortes (actuelles et potentielles)



3. Etat des lieux dans les Pyrénées-Atlantiques

3.2 La politique ENS du Conseil Départemental

[E]space
[N]aturel
[S]ensible

CDAP

Réunion du 27/01/2022



PLUS NATURE,
PLUS VIVANT
ENVIRONNEMENT

Définition juridique (suite)

Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 - Art. L 113-8 du code de l'urbanisme

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article [L. 110](#), le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.



Définition du département 64

Voté au BP 2014

Un site ENS doit :

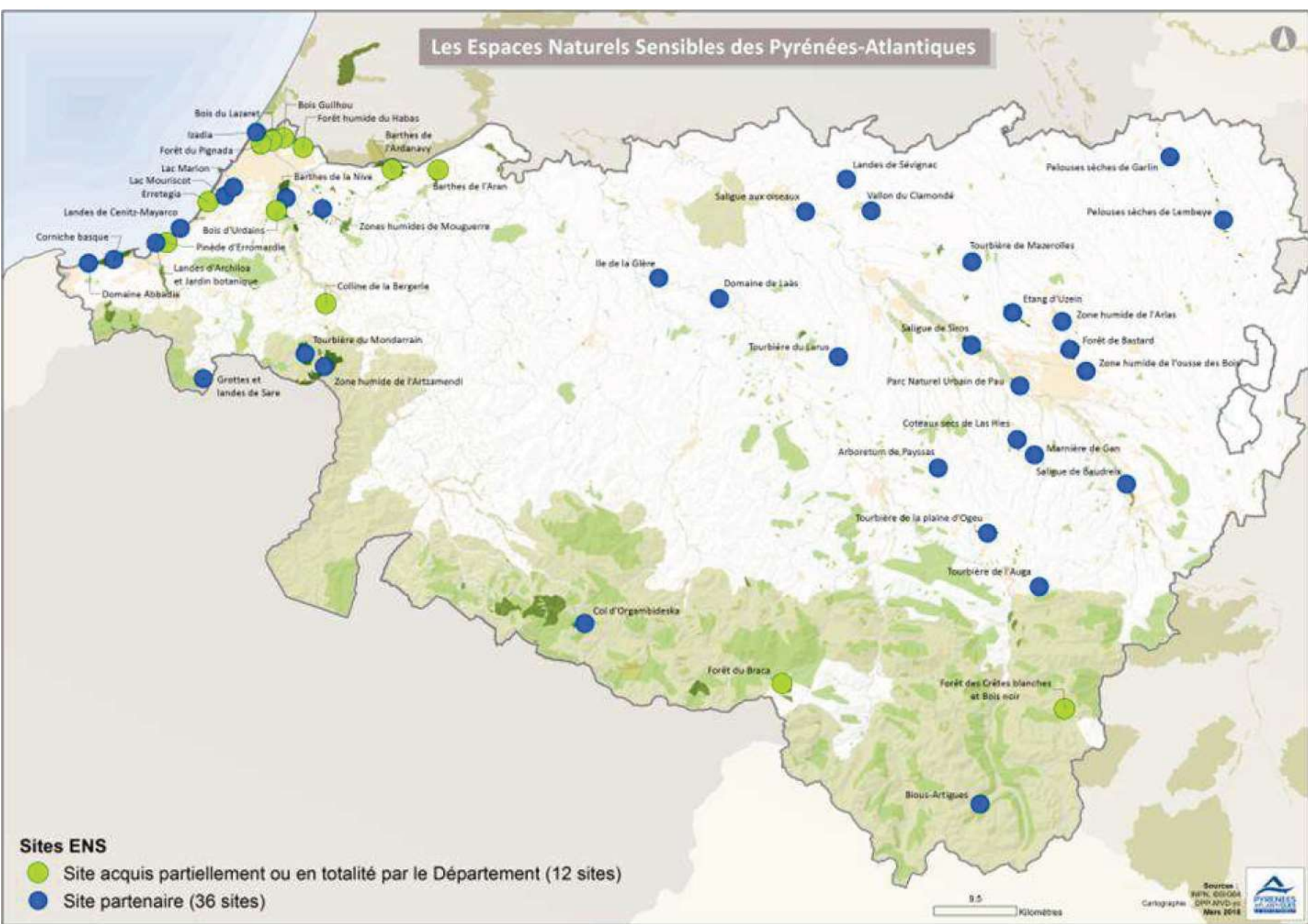
- Présenter un intérêt patrimonial (remarquable), de dimension départementale : écologique, géologique, ou paysager
- Etre fragile et/ou menacé, nécessitant de ce fait une gestion
- Faire l'objet de mesures de restauration et de gestion avec un objectif de pérennité
- Etre un lieu de découverte des richesses naturelles
- Nécessiter l'action technique du Département (action directe, indirecte, financière, ou portée sur l'éducation à l'environnement).



Les sites ENS



Les Espaces Naturels Sensibles des Pyrénées-Atlantiques



Famille 1 : Un site « quotidien »



Un site « **quotidien** » est un espace naturel participant au cadre de vie de nos concitoyens. Généralement positionnés en ville ou sur ses abords, ils sont aménagés pour recevoir du public. Sans être trop fréquentés, ils donnent lieu à des visites régulières de la part des riverains qui peuvent y pratiquer des activités sportives, des sorties en famille ainsi que des ballades avec des animaux de compagnie. Ces sites sont généralement assez banals du point de vue du patrimoine naturel. L'importante appropriation par les usagers et la forte proximité à l'urbanisation entraînent d'une part une implication de nos agents, d'autre part des frais de fonctionnement conséquents.

- Exemples : Forêt du Pignada, Colline de la Bergerie, Lac Mouriscot, Parc Naturel Urbain de Pau, Pinède d'Erromardie, Bois Guilhou, ...

Famille 2 : Un site « touristique »



Un site « **touristique** » est un espace naturel très fréquenté durant une partie de l'année. Certains de ces sites figurent en bonne place dans les guides touristiques. De par ses caractéristiques particulières, il attire des personnes venant de loin pour visiter ce site à la journée ou des personnes en séjour dans notre département. Ces personnes s'adonnent généralement à la randonnée ou à des pratiques sportives plus spécifiques. Ces sites sont généralement aménagés pour recevoir du public et bénéficient d'une intervention financière importante en investissement et en fonctionnement. Ces sites peuvent présenter une richesse patrimoniale soutenue ce qui pose la question de la compatibilité entre respect de la nature et accueil du public.

- Exemples : Erretegia, Corniche basque, Bioux-Artigues, ...



Famille 3 : Un site « Hotspot »



Un site « **Hotspot** » est un espace naturel concentrant des enjeux de biodiversité. Il n'est pas montrable pour un public libre et non averti, mais donne lieu à des visites thématiques, peu nombreuses dans l'année et toujours encadrées par des médiateurs. Le lieu n'est pas totalement maîtrisé du point de vue foncier. Les actions portent essentiellement sur des suivis naturalistes et de gestion de l'espace naturel. Ils sont souvent gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels. Les dépenses de fonctionnement restent modestes et le jeu des financements croisés permettent de réduire significativement l'intervention financière du Département.

- Exemples ; Tourbière du Mondarrain, Forêt du Braca, Pelouses sèches de Garlin, Tourbière de Mazerolles...

Famille 4 : Un site « support pédagogique »



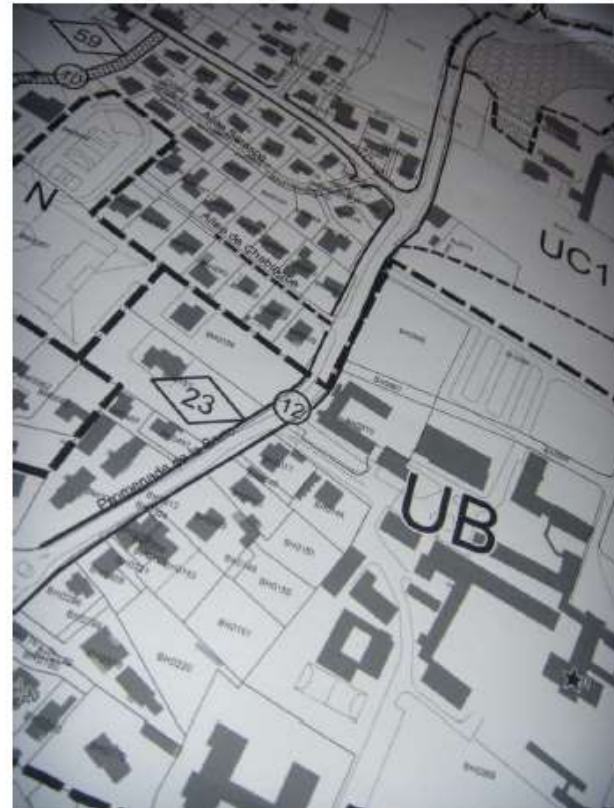
Un site « **support pédagogique** » est un espace naturel généralement doté d'un équipement de type maison de la nature, dédié à la sensibilisation, à l'éducation de nos concitoyens aux enjeux de biodiversité et de développement durable. Il est animé par une équipe salariée à laquelle le Département apporte un concours financier substantiel.

- Exemple : Nive, Izadia, Cenitz, Abbadia, Orgambidexka

Connaitre



Protéger



Aménager



Gérer



Valoriser



Accompagner



Bilan foncier (chiffres 2020)



- 49 sites ENS soit 4 963ha gérés
- CD propriétaire de 874 ha (17%) surtout des forêts d'altitude et landes sur le littoral
- 17% par préemption, 53% à l'amiable, et quelques expropriations réalisées
- 663 parcelles au total à gérer,
- 4% du budget dévolu aux acquisitions de terrain,
- 9.77 ha achetés/an,
- prix moyen ; 1.76 €/m²,

Bilan patrimonial (chiffres 2018)



- ENS sont des zones humides (42%), des forêts (23%), des milieux marins (9%),
- **ENS sont situés dans des zones naturelles reconnues d'importance écologique majeure** (36% dans ZNIEFF 1, 71% dans les sites classés Natura 2000 par l'Union Européenne)
- ENS accueillent **75% de toutes les espèces animales et végétales présentes dans le département** (soit 60% des espèces visibles à l'échelle de l'Aquitaine ou 30% des espèces visibles en France)
- ENS sont marqués par un taux important d'espèces **menacées de disparition** dans le département (30% pour la flore et 48% pour la faune).
- ENS protègent les espèces **protégées par la loi** dans le département (66% pour la flore et 50% pour la faune).

Bilan économique

chiffres lissés sur 14 ans (2004/2017)



- Budget ENS : 2.66 M€/ an
- 44% en Investissement et 56% en fonctionnement
- dont 76 % réinjectés dans l'économie du territoire
- 34% vers les collectivités, 25% vers les associations, 20% vers les entreprises, 15% vers Etablissements publics ...
- Budget exécuté à 78% de la prévision,
- 310 mandats passés chaque année,
- 4% pour les acquisitions de terrain, 26% pour les aménagements, 31.5% pour la gestion des sites, 11% pour les études, 8.7% pour l'Education à l'environnement...
- Emploi direct : 3 ETP en moyenne pour animer cette politique (dont 1.2 ETP sur les sites)
- Emploi indirect : Soutien de 40 structures, 50 emplois dont 15 en insertion sociale,

2022 : Redéfinition du réseau des sites ENS

- En orientant d'avantage vers la biodiversité «les 64 fantastiques »
- En s'appuyant sur les démarches régionales (SNAP, Hotspot de biodiversité,)
- En articulant les politiques locales (stratégie biodiversité des intercommunalités)
- En prenant en compte les nouvelles tendances (climat, risque, besoins sociétaux...)

3. Etat des lieux dans les Pyrénées-Atlantiques

3.3 Les actions du CEN Nouvelle-Aquitaine

**Un outil au service de la
biodiversité, des paysages
et de l'économie rurale**



**Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine**



Nos missions



Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger.

CONNAITRE



Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

PROTEGER



Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

GERER



Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

VALORISER



Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

ANIMER

Sites en maîtrise foncière ou d'usage
du CEN Nouvelle-Aquitaine
au 31 décembre 2019



Maîtrise foncière ou d'usage 500 sites en gestion - 58 400 ha

PROPRIETE

4 000ha

CONVENTION DE GESTION

13 000 ha

LOCATION

1 400 ha

ASSISTANCE TECHNIQUE (camps militaires, carrières...)

40 000 ha

L'acquisition d'espaces naturels par le CEN Nouvelle-Aquitaine, une ambition renouvelée

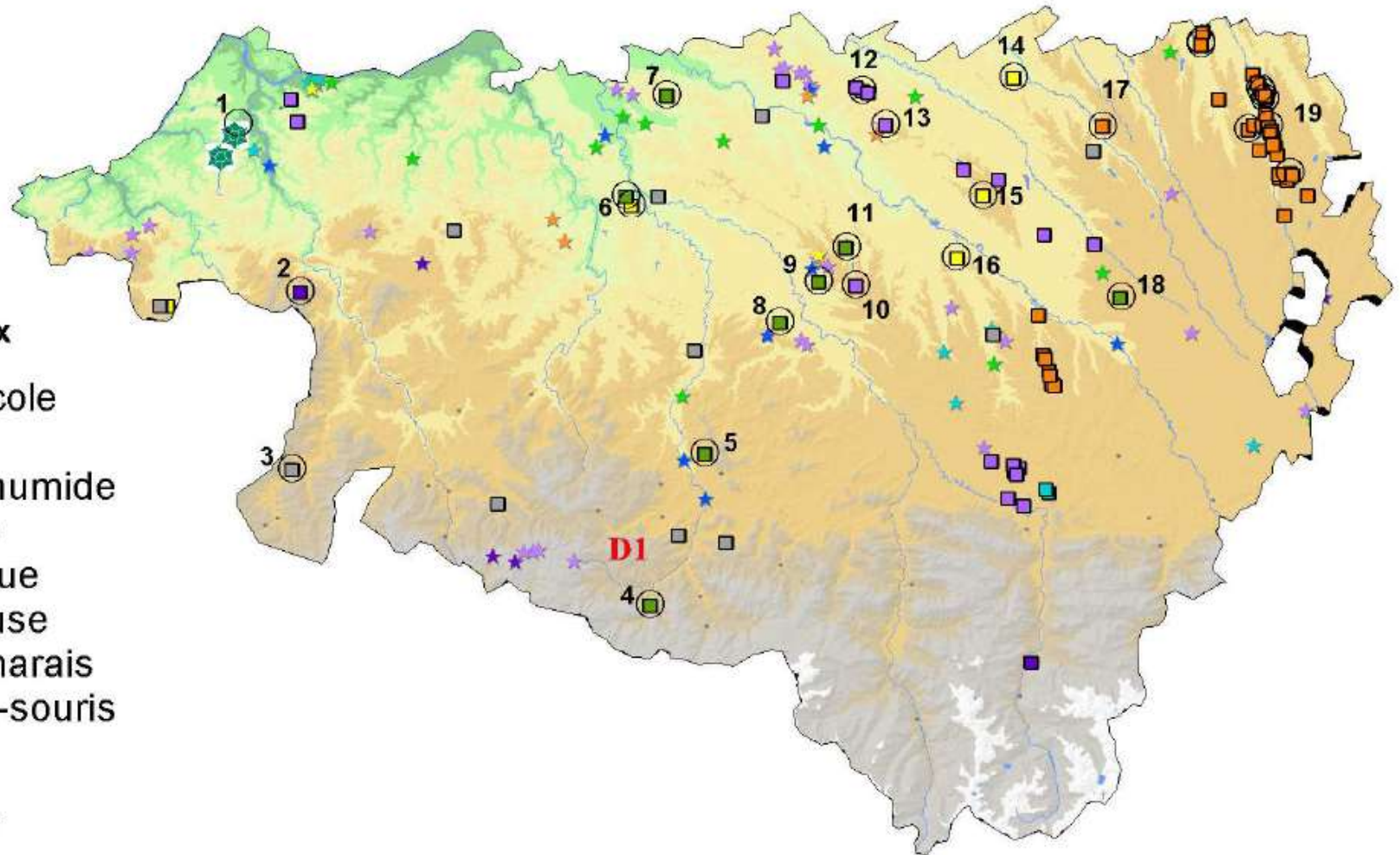


Feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la transition écologique et énergétique

Axe 8 – La préservation de la biodiversité

Engagements :

- 25 nouvelles **réserves naturelles régionales** en 2030 ;
- **doublément des surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires avec l'appui du CEN Nouvelle-Aquitaine (soit + 2 500 ha)**;
- restaurer et développer la biodiversité domestique et cultivée dans les changements de pratiques agricoles ;
- **Zéro destruction nette des zones humides** ;
- 1 000 territoires engagés dans la préservation de la biodiversité (TVB et plan pollinisateurs).



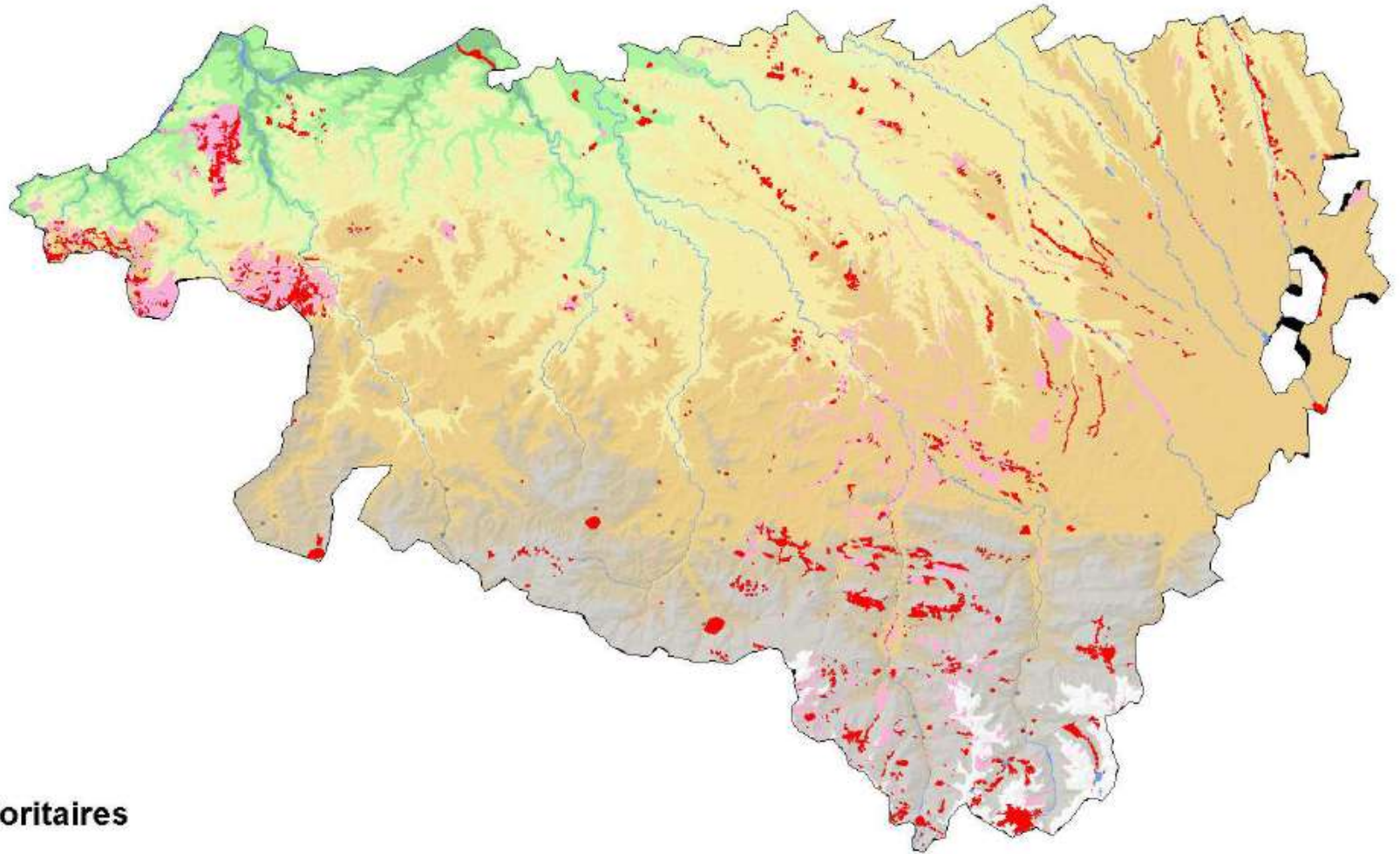
Légende des milieux

- Pelouse calcicole
- Milieu ouvert
- Milieu ouvert humide
- Forêt alluviale
- Milieu aquatique
- Lande tourbeuse
- Tourbière et marais
- Gîte à chauve-souris

Légende des sites

- ★ Réserve Naturelle Régionale
- Site géré avec acquisition (cf. tableau)
- ★ Site d'assistance technique

N° carte	Code dossier (quand PG)	Nom du site	Acquisition (ha)	En projet 2022 d'acquisition (ha)	Maitrise usage (ha)	Total	type de milieu acquis
	164XURR	Aval RNR Chouroumillas	1,1469		11,7676	12,915	Forêt de plaine
	264MOND	Massif du Mondarrain-Artzamendi	0,84	0,5339	958,5087	959,88	Forêt dans ravin du Laxia
3		Tunel de Banca	0,1009			0,1009	Gîte à chauves-souris
4		Forêt de Larrau	7,244			7,244	Forêt de pente
5		Forêt de Sauguis	2,203			2,203	Forêt de plaine
6		Prairies et Forêts d'Autevielle	20,5439	0,558		21,102	Prairies et forêts : zone de chasse chiroptères
7		Forêt de Salies-Larramounat	10,9148			10,915	Forêt de plaine
		Forêt de Salies-Pelotte		2,77			Forêt de plaine
		Forêt de Salies-Bellecave		11,091			Forêt de plaine
8		Landes sèches et forêt de Gurs et Sus	1,288			1,288	Lande sèche et forêt de plaine
9		Forêt de Jasses	1,6689	0,359		2,0279	Forêt de plaine
10	64LARU	Graves du Larus	9,4047	4,6343	9,756	23,795	Tourbières, forêts, landes
11		Peyrot	5,608			5,608	Forêt encadrant station à Ecrevisse à pattes blanches
12	64NAVA	Landes de Sault-de-Navailles	2,133	3,606	6,208	11,947	Lande humide et forêts
13	64CLAM	Vallon du Clamondé	36,412	15,7748	2,6115	54,798	Tourbières, forêts, landes et prairies
14		Prairies de Piets-Plasance-Moustrou	5,3433			5,3433	Reconversion de maïs en prairies
15		Tourbière et prairies de Cescau	11,991			11,991	Prairies majoritairement
16		Lande d'Abos	5,2742			5,2742	Lande sèche
17		Coteau de Lème (Mousté)	1,958			1,958	Pelouses sèches
18		Corridor de l'Ousse des Bois	3,4979			3,4979	Forêt de plaine
	64LEMB- 1964GARL	Coteaux de Garlin et Lembeye	21,6212	6,7149	93,7749	122,11	Pelouses sèches



Aires foncières prioritaires

-  Priorité 1
-  Priorité 2

4.

Stratégie
RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE



Agissons aujourd'hui, réinventons demain



Les principes de la stratégie régionale pour la biodiversité

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 (art. 8), Code de l'environnement (art. L 110-3)

- La SRB est définie et mise en œuvre par les **régions** en tenant compte des **orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité**
- Impératif de concertation
- Participation des **collectivités territoriales**
- Rôle des **délégations territoriales de l'OFB**
- Intégration des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques publiques, cohérence des politiques publiques

SRB NA – Portée et objectifs

- Une **stratégie d'action partagée** pour la préservation de la biodiversité du territoire régional s'appuyant sur une **dynamique d'acteurs mobilisés (action collective)**
- Élaboration d'un **document stratégique appropriable** par l'ensemble des acteurs locaux du territoire régional, afin d'inciter à **l'action** pour la Biodiversité (implication des partenaires volontaires)
- Complémentarité de la SRB avec les documents de planification régionale et les stratégies régionales en place (SRADDET, Document Stratégique de Façade...). Absence de portée réglementaire.
- En Nouvelle-Aquitaine : **co-pilotage Etat-Région, durée de 10 ans**

Un diagnostic et 7 enjeux pour un projet partagé en faveur de la biodiversité



Stratégie
RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE

LE DIAGNOSTIC EN BREF



Enjeu : un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation



Maintien des **CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES** et conservation des habitats et des espèces



© Marie-Noëlle DE CASAMAJOR

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE et renaturation



© Baptiste REGNERY

Diversité des **MODES DE GESTION**



© Amaud VAUDELET

Deux démarches articulées

- stratégie nationale « aires protégées » = volet « protection des espaces naturels » de la stratégie nationale biodiversité,
- plan d'actions territorial = volet « protection des espaces naturels » de la stratégie régionale biodiversité
- Les deux documents seront validés à l'automne 2022, après avis du CSRPN et du CRB.

5. Présentation de l'étude Hot-Spot, base possible pour l'identification de nouveaux sites à protéger

Présentation de l'étude

Programme co-porté par la LPO et le CBN Sud-Atlantique*
(*en coordination avec le CBN du Massif central et le CBN des Pyrénées)
Mené en 2019-2021

Financé par la Région et la DREAL



Finalités :

- Nourrir la **politique de préservation des espaces naturels remarquables de la Région Nouvelle-Aquitaine**
- Nourrir la **Stratégie nationale sur les aires protégées 2020-2030** de l'Etat (30% du territoire en aires protégées dont 10% en protection forte)
- Contribuer à la **stratégie foncière du CEN-NA** (en cours)
- Contribuer à la **politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)** des Départements (déclinaisons en cours fin 2021 / début 2022)

AMBITION 8 PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES & LA BIODIVERSITÉ

Les Engagements

- 25 nouvelles réserves régionales en 2030
- Surfaces **x2** en maîtrise foncière sur les zones prioritaires

Actions envisagées

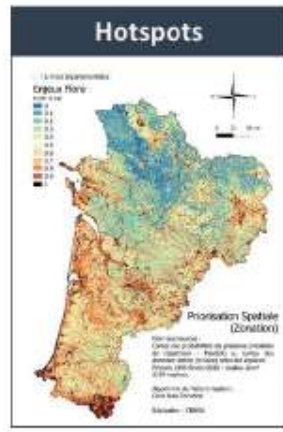
- Identifier les **zones prioritaires de conservation des espaces naturels**
- Accompagner les collectivités dans la **reconquête de la biodiversité**

NEOTERRA

Ambition n°8 de la feuille de route NEOTERRA
(9 juillet 2019)



Atouts et limites de l'étude Hotspots



Atouts

Travail unique d'analyse globale et systématique des enjeux de biodiversité à l'échelle de la région

Approche fine à l'échelle de 1 km² (affinant considérablement les travaux nationaux réalisés à la maille de 100 km²)

Mobilisation sans précédent de 14 millions de données + modélisation visant à pallier les lacunes

Constitue un outil de hiérarchisation spatiale des enjeux régionaux et d'identification des lacunes de protection au service des territoires

Nombreuses perspectives de développement et d'approfondissement

Limites

Prise en compte partielle de la biodiversité basée sur les espèces (flore vasculaire et quelques grands groupes faunistiques bien connus)

- ⇒ habitats, écosystèmes, paysages et continuités écologiques non pris en compte
- ⇒ poissons, mollusques, hyménoptères, diptères, champignons, lichens, mousses... non pris en compte

Travail basé sur l'état actuel des connaissances, les données rapidement mobilisables et la modélisation

- ⇒ lacunes de connaissance sur certains groupes ou territoires
- ⇒ approche parfois prédictive de présence des enjeux

Hiérarchise les enjeux à l'échelle de la région

- ⇒ enjeux non évalués à l'échelle départementale ni locale

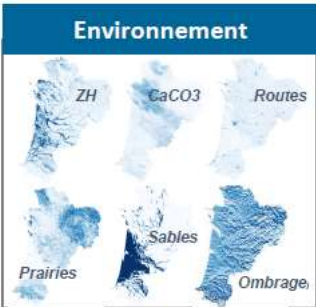
III. Identifier les lacunes de protection

I. Cartographier les espèces



Certaines espèces directement en présences avérées

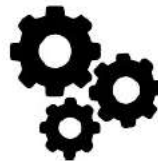
MaxEnt



Cartes de distribution



Zonation
ABF, CAZ

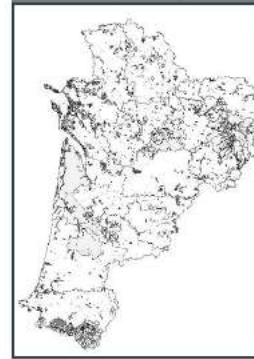


Bioévaluation

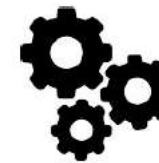
Code	Nom de l'espèce	Statut de l'espèce
0000	Andrena (Andrena) ...	0.04
0012	Andrena (Andrena) ...	0.11
0014	Andrena (Andrena) ...	0.04
0016	Andrena (Andrena) ...	0.06
0017	Andrena (Andrena) ...	0.07
0018	Andrena (Andrena) ...	0.05
0019	Andrena (Andrena) ...	0.02
0020	Andrena (Andrena) ...	0.08
0021	Andrena (Andrena) ...	0.15
0022	Andrena (Andrena) ...	0.10
0023	Andrena (Andrena) ...	0.08
0024	Andrena (Andrena) ...	0.17
0025	Andrena (Andrena) ...	0.08
0026	Andrena (Andrena) ...	0.06
0027	Andrena (Andrena) ...	0.08
0028	Andrena (Andrena) ...	0.10
0029	Andrena (Andrena) ...	0.10
0030	Andrena (Andrena) ...	0.10

II. Identifier les hotspots

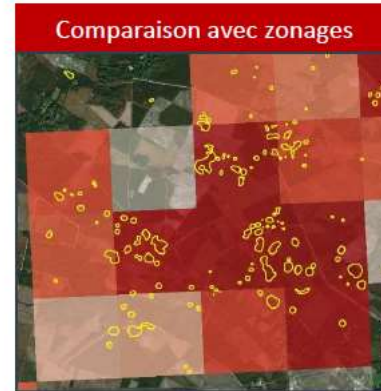
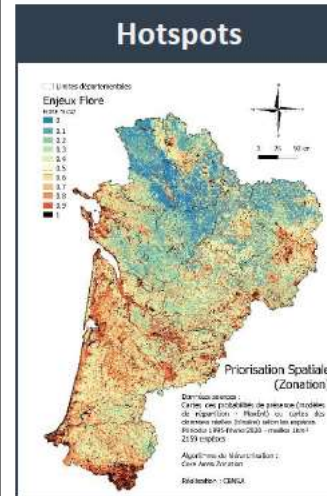
Aires protégées



SIG



Hotspots



Mobilisation des données des acteurs et de l'expertise du territoire

Environ 9 millions de données faune et 5 millions de données flore rassemblées

Données issues du réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine et de la plateforme faune du SINP

et de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA), plateforme flore-fonge-habitats du SINP



Membres du GT Producteurs



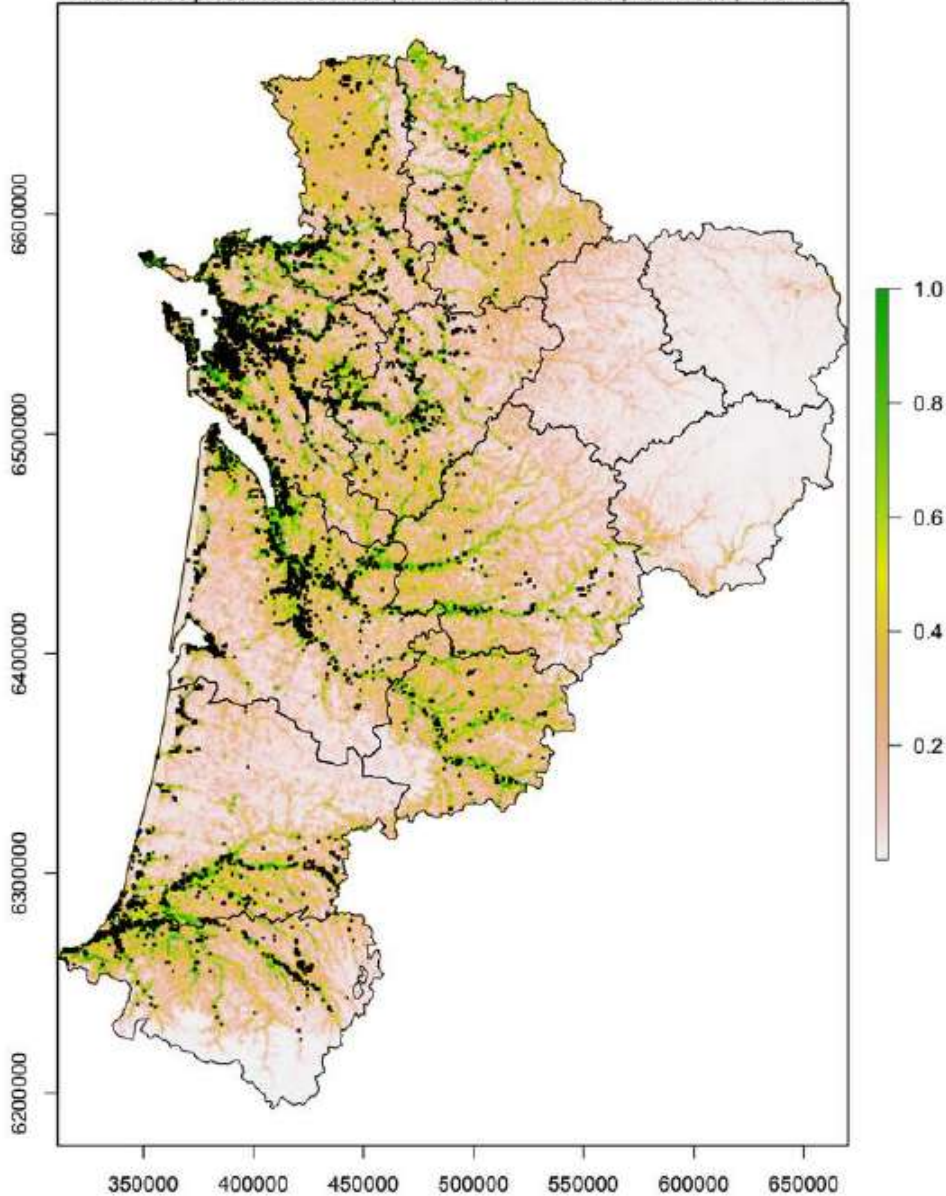
Membres du Comité technique régional



Modélisation de la distribution des espèces

Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)

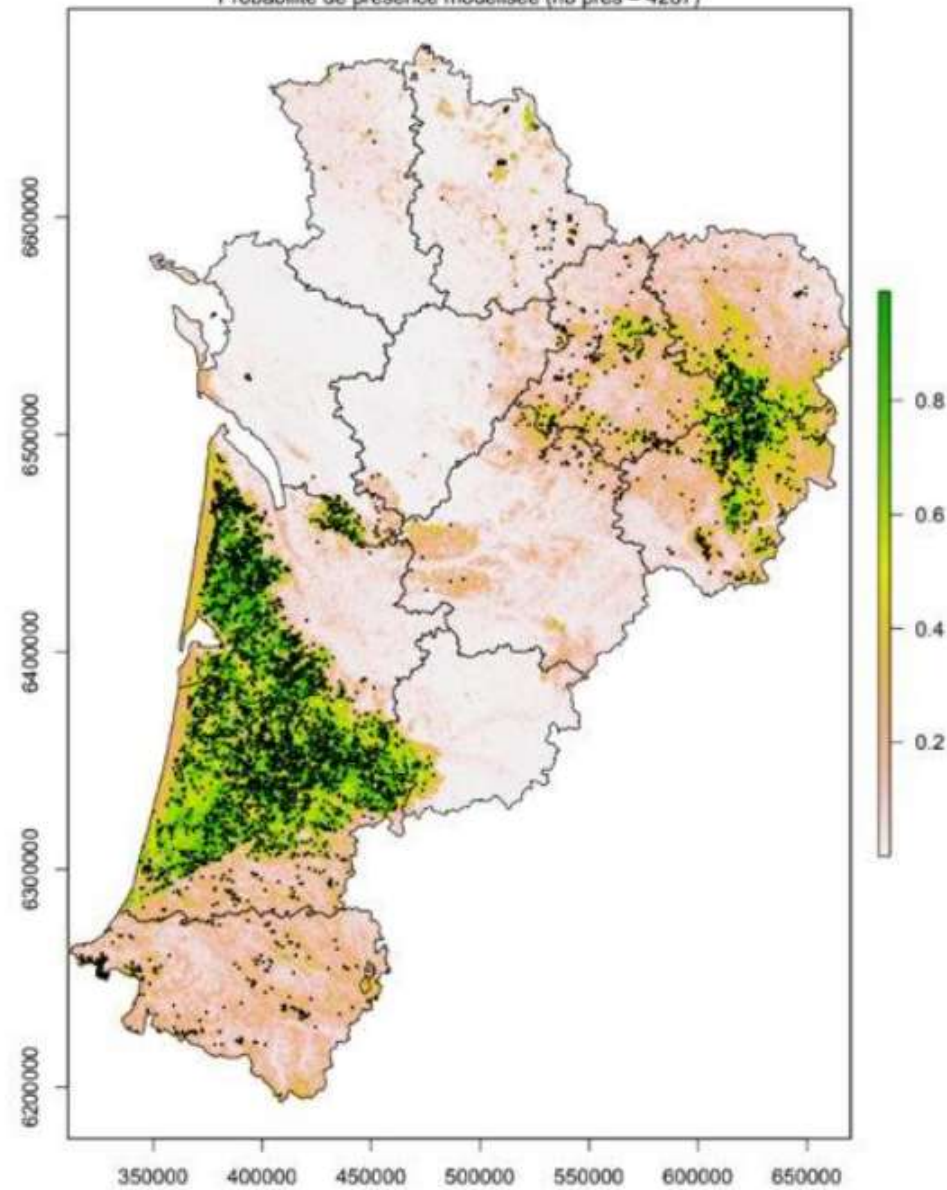
Probabilité de présence modélisée (nt = 20385 ; nm = 3319 ; nd = 2065 ; filtre = CA)



Les carrés représentent les mailles de présences avérées de l'espèce
Document de travail - Réalisation LPO Aquitaine

Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix* L., 1753)

Probabilité de présence modélisée (nb pres = 4287)



Les carrés représentent les mailles de présences avérées de l'espèce.
Document de travail (19/03/2020) - Réalisation CBNSA - Source données: obv-na.fr

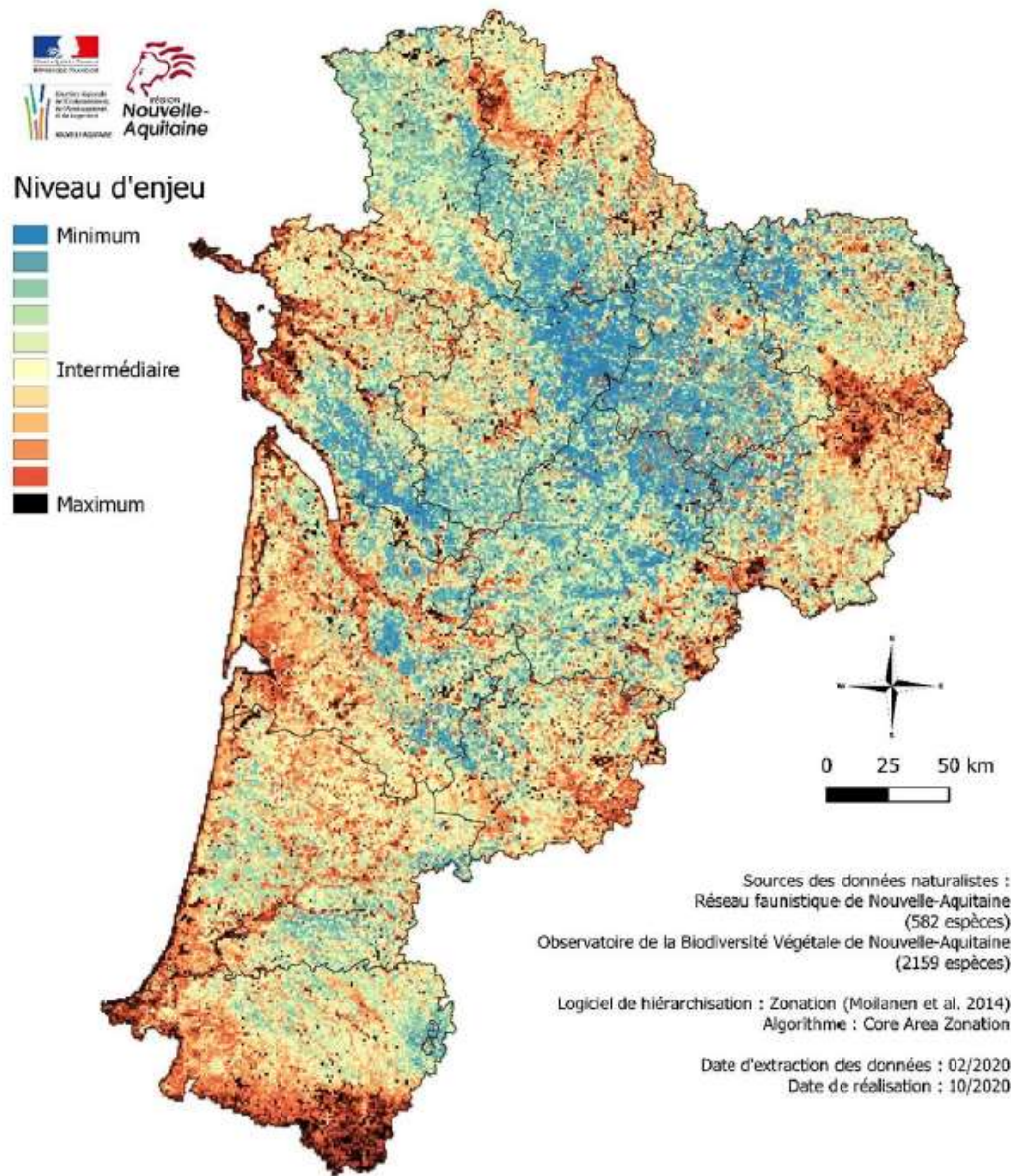
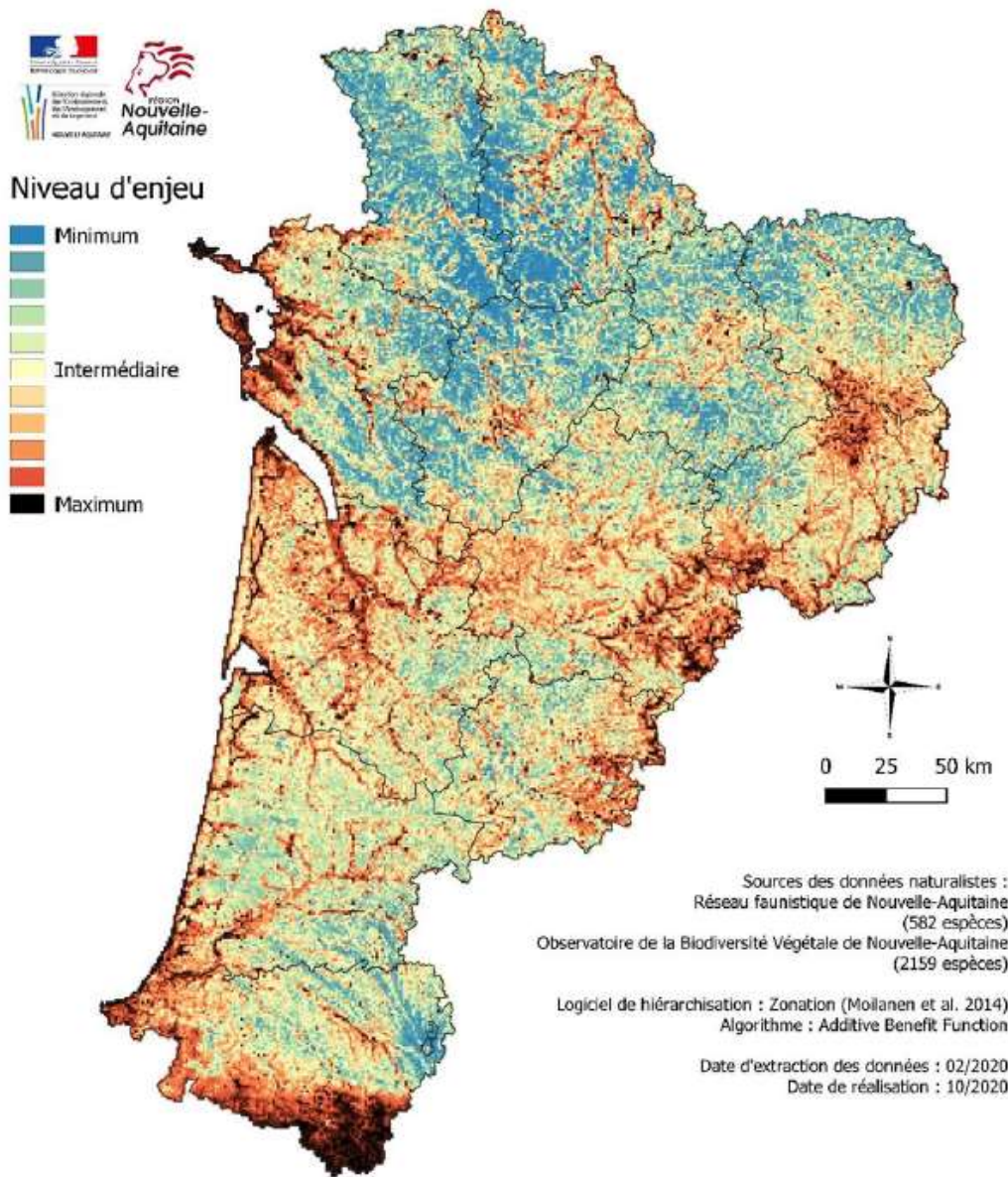
585 espèces animales et 2159 espèces végétales

(cartes ayant fait l'objet de consultation des experts)

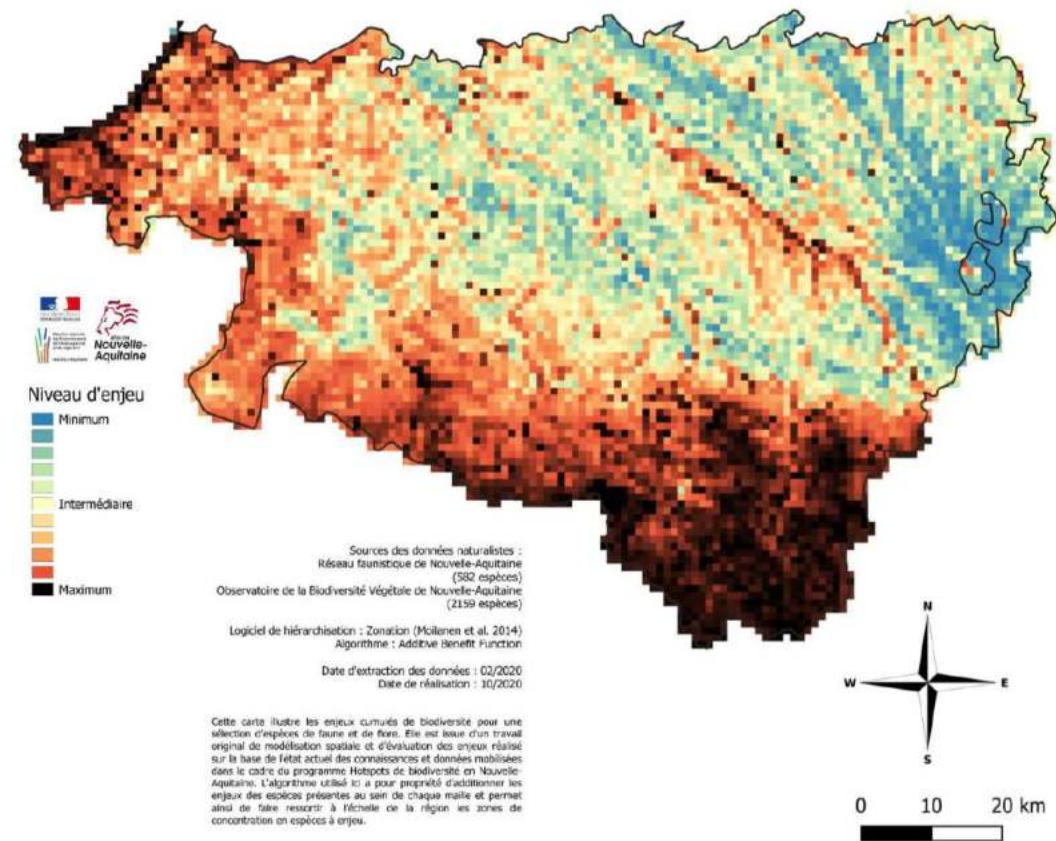
Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Carte des enjeux cumulés de biodiversité

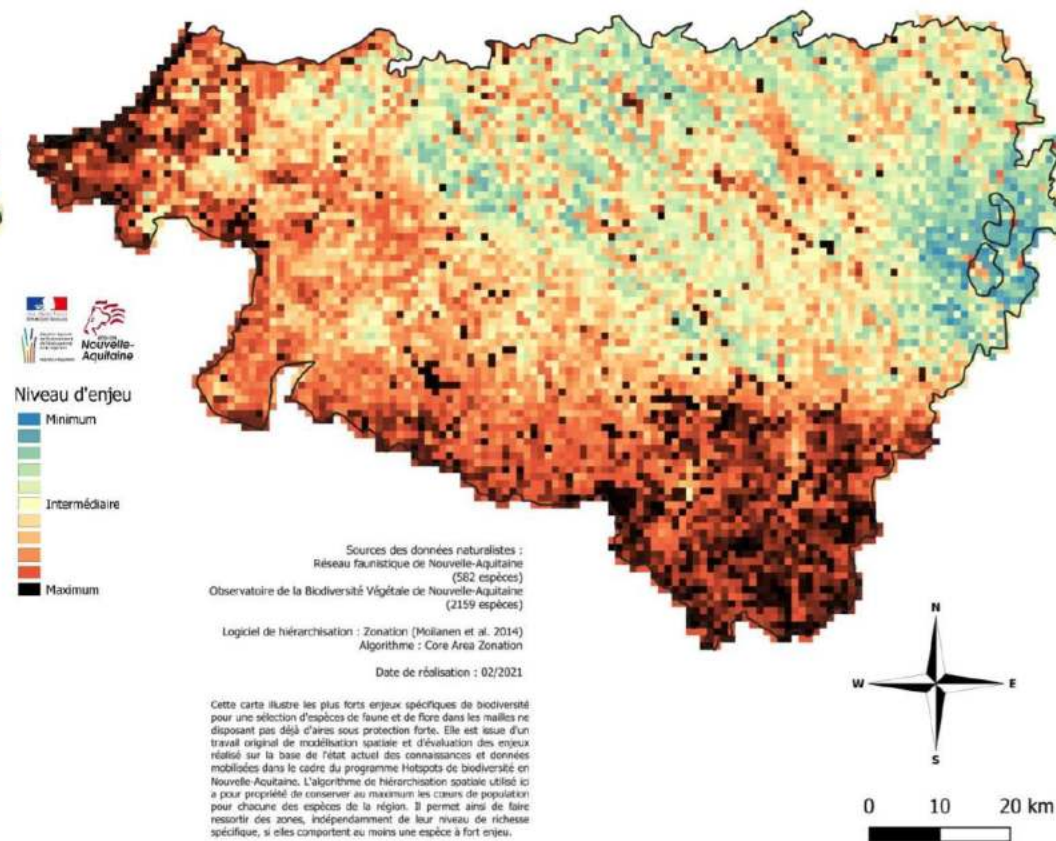
Carte des enjeux spécifiques de biodiversité



Cartographie des hotspots régionaux de biodiversité dans les Pyrénées-Atlantiques



Enjeux cumulés
(= richesse en espèces à enjeux)



Enjeux spécifiques
(présence d'au moins une espèce à fort enjeu)

Réseau actuel d'aires protégées « fortes » dans les Pyrénées-Atlantiques

Aires protégées

APPB	(407 ha - 0.053%)
CDL	(134 ha - 0.017%)
CEN_foncier	(109 ha - 0.014%)
PN_Coeur	(14 816 ha - 1.927%)
RB	(2 ha - 0.0002%)
RNN	(86 ha - 0.011%)
RNR	(22 ha - 0.003%)
ENS	(4 305 ha - 0.560%)

Total aires protégées = 19 643 ha*
Soit 2,555 % du département

* Surface totale au sol, tous zonages confondus, chiffres 2021 à consolider

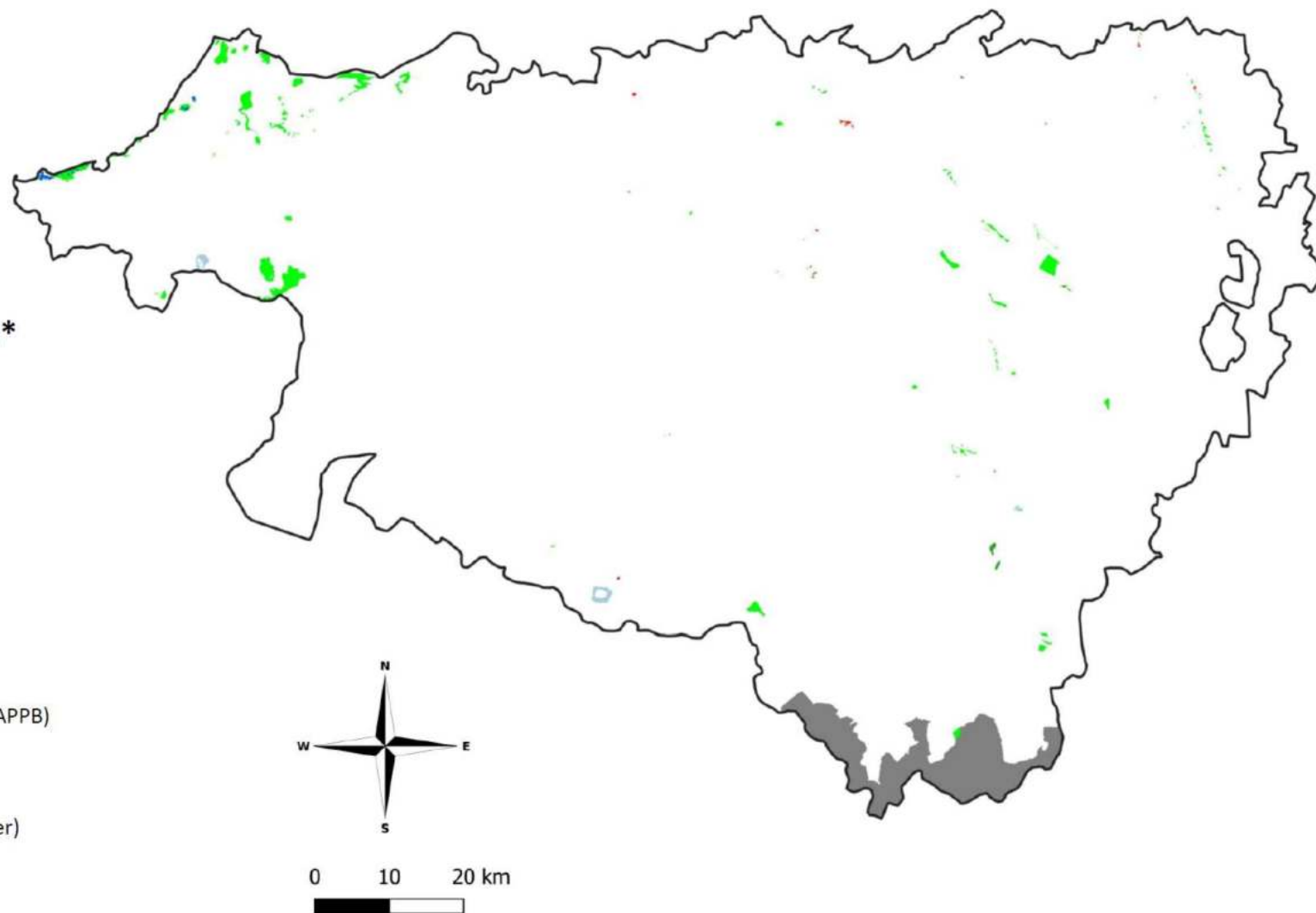
Aires protégées prises en compte

Aires sous protection forte

- Cœur de Parc national
- Réserve naturelle (RNN et RNR)
- Réserve biologique (RBI et RBD)
- Réserve de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Autres aires protégées prises en compte

- Sites du Conservatoire du littoral (CEL)
- Sites du Conservatoire d'espaces naturels (foncier)
- Espaces naturels sensibles (ENS)



Lacunes de protection dans les Pyrénées-Atlantiques (enjeux cumulés)

Aires protégées

APPB	(407 ha - 0.053%)
CDL	(134 ha - 0.017%)
CEN_foncier	(109 ha - 0.014%)
PN_Coeur	(14 816 ha - 1.927%)
RB	(2 ha - 0.0002%)
RNN	(86 ha - 0.011%)
RNR	(22 ha - 0.003%)
ENS	(4 305 ha - 0.560%)

Total aires protégées = 19 643 ha*
Soit 2,555 % du département

* Surface totale au sol, tous zonages confondus, chiffres 2021 à consolider

Les mailles en rouge illustrent les zones avec la plus forte concentration* en espèces à enjeux

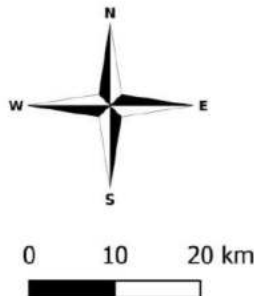
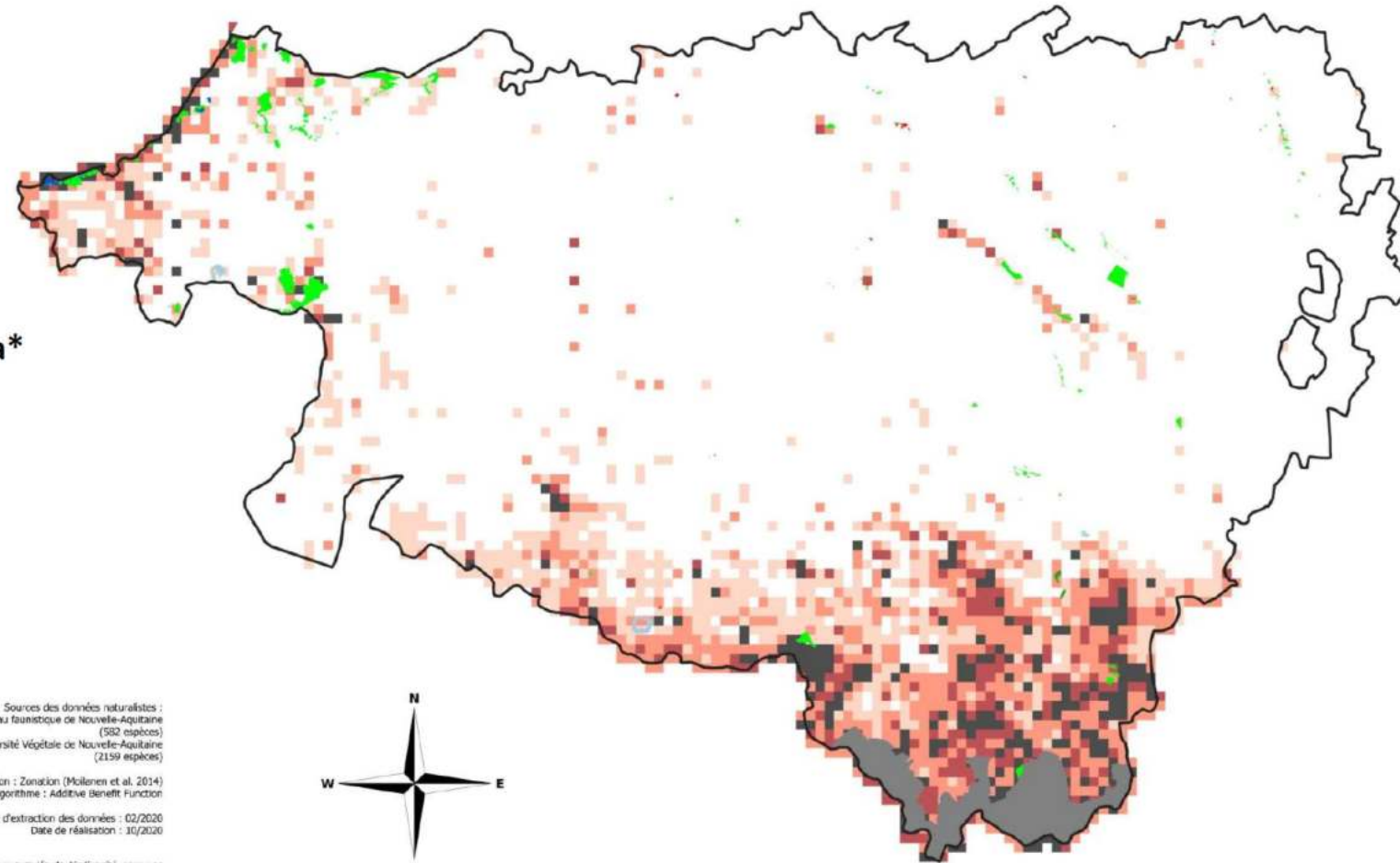
Fraction supérieure des enjeux

(White)	> à 10%
(Light Orange)	10%
(Orange)	5%
(Dark Orange)	2%
(Black)	1%

* Présence avérée ou potentielle

Sources des données naturalistes :
 Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
 (552 espèces)
 Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
 (2159 espèces)
 Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Mollanen et al. 2014)
 Algorithme : Additive Benefit Function
 Date d'extraction des données : 02/2020
 Date de réalisation : 10/2020

Cette carte illustre les enjeux cumulés de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme utilisé ici a pour propriété d'attribuer les enjeux des espèces présentes au sein de chaque maille et permet ainsi de faire ressortir à l'échelle de la région les zones de concentration en espèces à enjeux.



Lacunes de protection dans les Pyrénées-Atlantiques (enjeux spécifiques)

Aires protégées

APPB	(407 ha - 0.053%)
CDL	(134 ha - 0.017%)
CEN_foncier	(109 ha - 0.014%)
PN_Coeur	(14 816 ha - 1.927%)
RB	(2 ha - 0.0002%)
RNN	(86 ha - 0.011%)
RNR	(22 ha - 0.003%)
ENS	(4 305 ha - 0.560%)

Total aires protégées = 19 643 ha*
Soit 2,555 % du département

* Surface totale au sol, tous zonages confondus, chiffres 2021 à consolider

Les mailles en rouge illustrent les zones avec la présence* d'au moins une espèce à fort enjeu

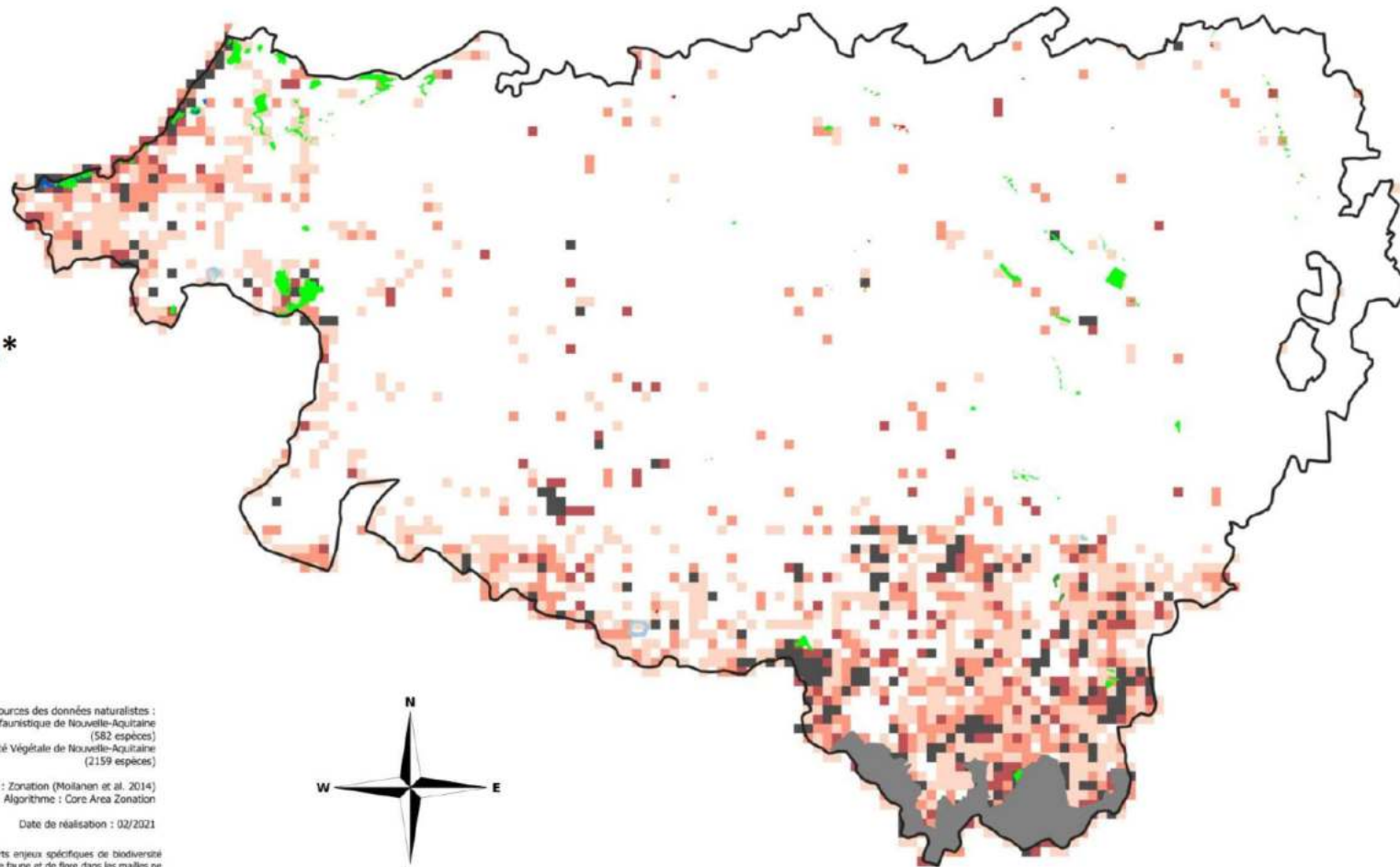
Fraction supérieure des enjeux

White	> à 10%
Light Orange	10%
Orange	5%
Dark Orange	2%
Black	1%

* Présence avérée ou potentielle

Sources des données naturalistes :
 Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine (582 espèces)
 Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (2159 espèces)
 Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Mollan et al. 2014)
 Algorithme : Core Area Zonation
 Date de réalisation : 02/2021

Cette carte illustre les plus forts enjeux spécifiques de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore dans les mailles ne disposant pas déjà d'aires sous protection forte. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme de hiérarchisation spatiale utilisé ici a pour propriété de conserver au maximum les coeurs de population pour chacune des espèces de la région. Il permet ainsi de faire ressortir ces zones, indépendamment de leur niveau de richesse spécifique, si elles comportent au moins une espèce à fort enjeu.



Perspectives

- **Développement d'approches thématiques** pour nourrir des politiques sectorielles (forêts, milieux agricoles, etc.)



- **Prise en compte des pressions et menaces** (changements climatiques, artificialisation des sols, destruction des habitats, etc.)



- **Prise en compte des habitats naturels et écosystèmes** (bocages, tourbières, etc.)
- **Intégration d'autres groupes taxonomiques** (et de jeux de données complémentaires) : mollusques, champignons, etc.

Pour plus de renseignements



Contacts volet flore-habitats : Conservatoire Botanique National (CBN)

- Rémi DAVID (r.david@cbnsa.fr),
biostatisticien
- Théo EMERIAU (t.emeriau@cbnsa.fr)
référent départemental Charente
- Grégory CAZE (g.caze@cbnsa.fr)
directeur scientifique

Conservatoires Botaniques Nationaux



SUD-ATLANTIQUE (COORD.)
MASSIF CENTRAL
PYRENEES & MIDI-PYRENEES

Contacts volet faune : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

- Aurélien BESNARD (aurelien.besnard@lpo.fr),
coordinateur service connaissance
- Laurent COUZI (laurent.couzi@lpo.fr),
responsable service connaissance

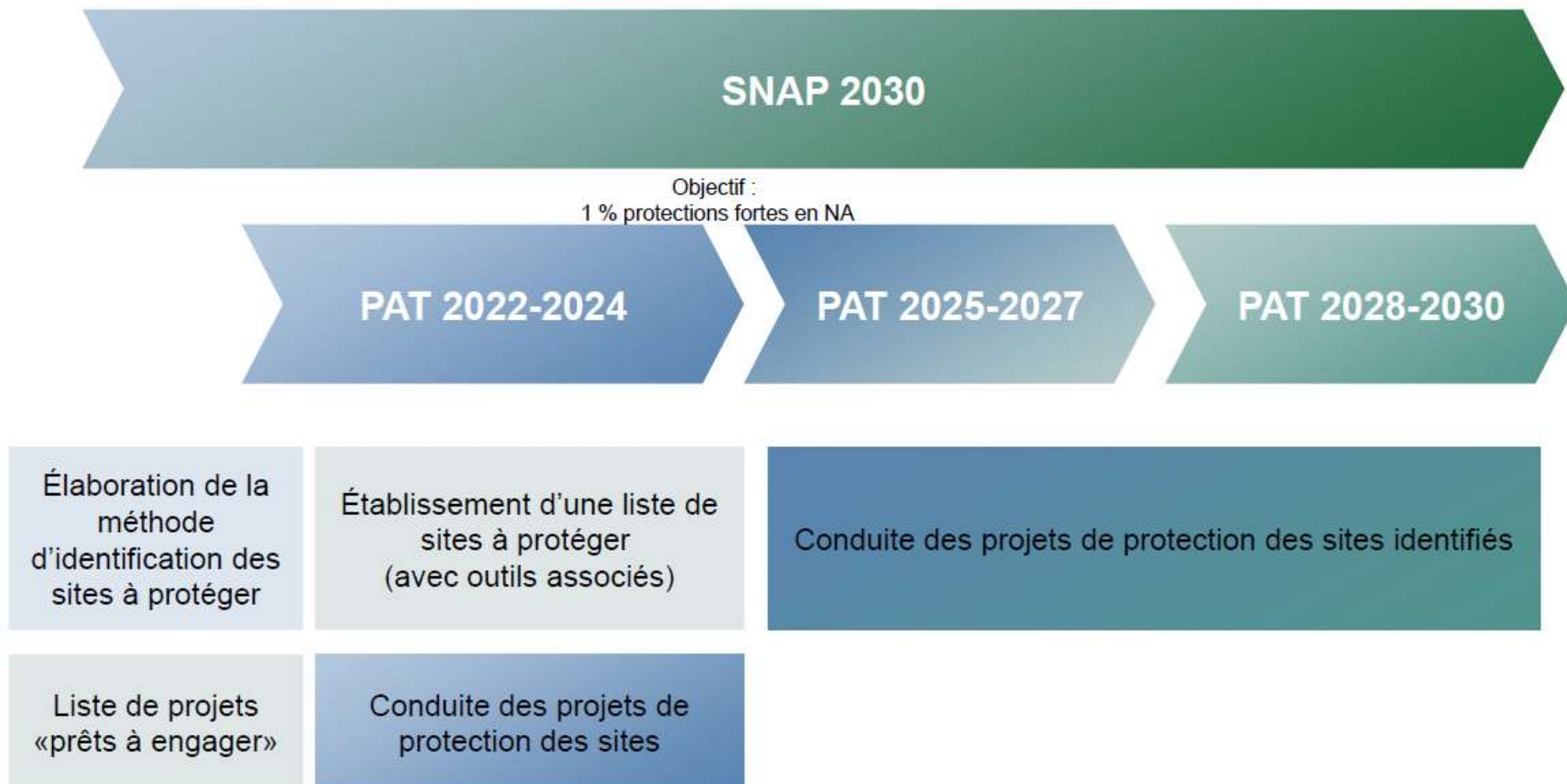


AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Élaboration de la méthode régionale d'identification (sur 2022-2024) de nouveaux sites à protéger

- Principe : partir des enjeux non couverts par des aires protégées, identifiés par l'étude Hot-Spot et prioriser la nécessité de les protéger par le croisement :
 - des enjeux naturalistes
 - espèce ou habitat d'intérêt majeur
 - ou site présentant un cumul d'enjeux
 - ou site permettant d'assurer une couverture cohérente du territoire par le réseau d'aires protégées
 - avec les périmètres d'animation existants : périmètre d'intervention du CEN, zone de préemption ENS, sites Natura 2000, PNR, sites classés (grands ensembles paysagers) ...
- Données à collecter et analyser :
 - les besoins de protection de secteurs à enjeux identifiés par les acteurs
 - les initiatives locales de maîtrise et/ou de foncière à valoriser
- Présentation en CDAP de l'été 2022 de la méthode régionale pour avis

6. Suites de la démarche au printemps 2022



Objectif 1 : établir une liste de projets, à engager sur la période 2022-2024

- Méthode pour établir cette liste :
 - à la suite du 1^{er} comité départemental, lancement d'un appel à contribution auprès des porteurs de projets potentiels (avec un focus sur les zones humides)
 - Examen des projets notamment au regard des enjeux identifiés dans l'étude Hot-Spot
- Validation de la liste lors du 2^e CDAP à l'été 2022

Objectif 2 : établir une liste départementale de sites d'intérêt géologique

Outil de connaissance : l'Inventaire national du patrimoine géologique

2002 – (L411-1A du CE)

« l'Etat [...] assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, **géologiques, minéralogiques et paléontologiques** ».



Inventaire
National du
Patrimoine
Géologique

Inventaire lancé en Nouvelle-Aquitaine à partir de 2010.

Socle de connaissance constitué (2010-2021) avec 530 sites et collections répertoriés.

Outil de protection : dispositif adapté aux enjeux géologiques

Loi Grenelle 2 (12/07/2010) : L411.1 et 2 du CE puis Décret (28/12/2005)

Niveau 1 (R. 411- 17-1 I) : Cadre général de protection des sites d'intérêt géologique « Arrêtés-listes »

- interdiction de détruire, altérer ou dégrader des sites d'intérêt géologique, notamment des cavités souterraines naturelles ou artificielles.
- interdiction de prélever, détruire ou dégrader des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.

Niveau 2 (article R. 411- 17-1 III) : les arrêtés de protection spécifiques et dénommés «Arrêtés de protection»

Mesures supplémentaires de nature à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation du site : réglementation voire interdiction d'activités.

Sites éligibles en Nouvelle-Aquitaine :

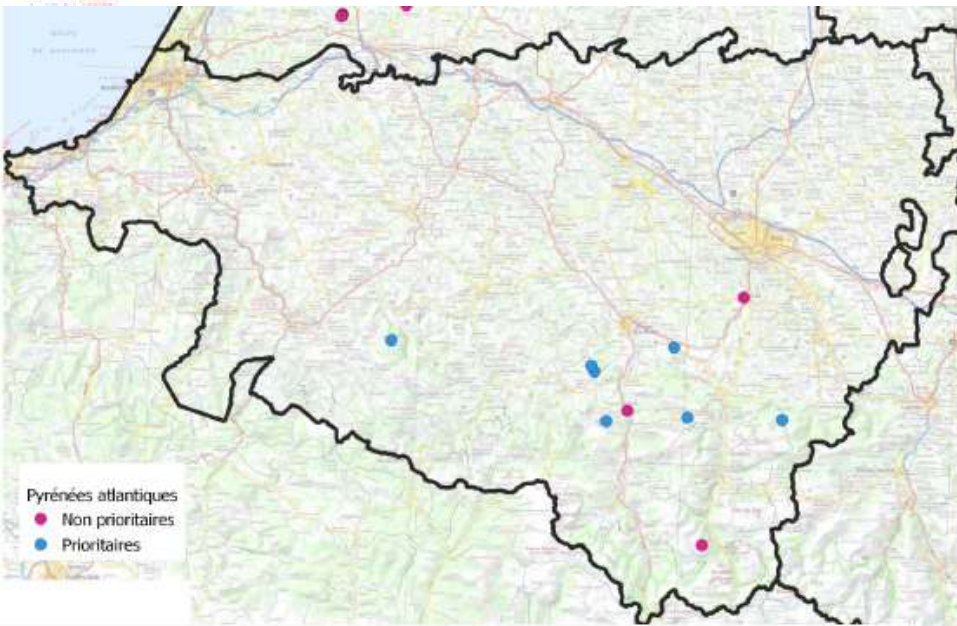
- Méthodologie validée par la Commission régionale du Patrimoine géologique (CRPG)
- Socle de connaissance : INPG (L411-1A du CE)
58 sites (sur 500 pour la région NA)
- Sélection via une double notation :
Valeur patrimoniale (/ 48) = intérêt scientifique, pédagogique, histoire des sciences, rareté
Besoin de protection (/12) = menaces et statuts

**Sites à étudier dans les
Pyrénées-Atlantiques : 9 sites**

Suites à donner :

- Rencontres avec les propriétaires et élus concernés à programmer, pour présenter les sites identifiés et les enjeux de l'arrête-liste
- Etat d'avancement de la démarche en CDAP de l'été 2022





Nom du site	Commune
Lherzolite du col d'Urdach (VP=32, BP=9)	Aramits, Ance, Issor 1
Série jurassique du pic de Belchou (VP=36, BP=7)	Hosta 2
Magmatisme du Crétacé supérieur (VP=27, BP=7)	Herrère, Buzy , Ogeu les Bains 3
Massif de lherzolite de Moncaut (VP=21, BP=7)	Bruges-Capbis-Mifaget, Louvie-Juzon 4
Massif de lherzolite du Pic Saraillé (VP=24, BP=4)	Lourdios-Ichère
Lherzolite du Turon de la Técoùère (VP=24, BP=7)	Bilhères, Bielle
Marnes yprésiennes de la tuilerie (VP=22, BP=7)	Gan
Fleurs de Pierre du lac d'Er (VP=31, BP=8)	Laruns
Galets rodés quaternaires de la source de l'Aygue Nègre en aval de Sarrance (VP=24, BP=9)	Sarrance

